

Pour son second CTL parmi nous, Madame ~~Myriam Orange-Louboutin~~, avait de nouveau choisi une programmation sur la journée entière, en raison d'un ordre du jour assez garni. Sage précaution : s'il fut un peu moins long que le CTL du mois d'octobre, celui-ci nous a tout de même occupé une bonne partie de la journée. 3 syndicats sur 4 étaient présents : FO, Solidaires et la CGT, la CGC/CFTC étant excusée.

Point n° 1 : approbation des procès-verbaux des CTL du 28 mai et du 28 juin 2021.

Annoncée pour le CTL précédent, mais non effectuée en raison d'un retard dans la lecture des projets, l'approbation de ces deux PV n'a posé aucune difficulté, les demandes de modifications formulées par FO DGFIP 86 ayant, cette fois-ci, été acceptées par la Direction.

Point n° 2 : Réduction des horaires d'ouverture au public sur le site de Riffault (point soumis à vote)

Sous prétexte d'harmoniser les horaires d'ouverture avec les autres centres des finances publiques du département et répétant pourtant dans son discours qu'elle souhaite améliorer l'accueil dans nos services, la direction veut réduire à 5 matinées d'ouverture par semaine le site de la rue Riffault. Après des débats, non pas houleux, car la Présidente n'est pas dans un état d'esprit conflictuel, mais tout de même assez fournis, nous sommes arrivés, sans trop de surprise, à un constat de désaccord avec la Direction.

Ce projet a été sanctionné par un vote CONTRE à l'unanimité des syndicats présents. Un second CTL sera convoqué dans une semaine pour ré-examiner ce projet et revoter. Nous vous présenterons des développements plus conséquents sur ce point dans le compte-rendu du CTL du 9 décembre.

Point n° 3 : ponts "naturels" 2022 (point soumis à vote)

Si vous avez regardé le calendrier 2022, vous avez pu constater que l'année offre 3 possibilités de ponts : le 27 mai, le 15 juillet et le 31 octobre. Les trois dates étaient soumises par la Direction au vote des représentants du personnel. Les 3 syndicats présents ont fait valoir leurs arguments tour-à-tour. FO DGFIP 86 estime que ce dispositif évite aux services de fonctionner dans des conditions encore plus dégradées qu'à l'ordinaire, évite aux chefs de service de se mettre à dos son effectif en choisissant les agents qui devront venir travailler ce jour-là et évite aux agents de s'accrocher pour savoir s'ils seront "en pont" ou "sur le pont". FO DGFIP 86 a voté POUR, les deux autres syndicats se sont abstenus.

Point n° 4 : synthèse du dialogue de performance entrant de la Directrice (pour information)

Mis en place au début des années 2000 dans le sillage de la LOLF¹, le dialogue de performance, ou "dialogue de gestion" est un outil de pilotage qui prend la forme d'un entretien entre un cadre et sa hiérarchie, au cours duquel sont examinés les résultats obtenus et sont fixés de nouveaux objectifs, de façon descendante (la hiérarchie vers le cadre) et ascendante (le cadre vers la hiérarchie). Dans le cas d'un Directeur nouvellement arrivé sur ses fonctions, l'entretien s'effectue avec le Délégué inter-régional dans les 3 mois suivant la prise de fonctions et il donne lieu à la rédaction d'une lettre de mission. Les principaux points de la feuille de route sont ensuite présentés aux cadres du département.

Du dialogue de performance entrant de Mme ~~Christine Louboutin~~, qui concerne la période 2022-2025, nous retenons les points suivants :

- la Vienne obtient d'excellents résultats sur les sacro-saints indicateurs. La littérature de la DG indique que le dialogue de performance ne doit pas être une discussion de chiffres, les indicateurs n'étant que des outils permettant d'orienter le dialogue sur l'aspect qualitatif des missions. Si c'est la DG qui le dit !

- nous rejoignons l'avis positif rendu sur l'action de la Direction de la Vienne pendant la crise sanitaire de 2020, et notamment pendant le confinement de mars à mai. Nous en avons déjà fait part à la Direction à d'autres occasions.

En revanche, la conduite des projets NRP (retenue en point positif par la Délégation) et surtout l'application zélée qu'en a fait le précédent Directeur, resteront, de notre point de vue, comme une tâche dans l'histoire de notre Direction.

- dans ce dialogue de performance, le contrôle fiscal est clairement ciblé comme un secteur à surveiller. Cette activité avait été considérée comme non prioritaire et avait été mise à l'arrêt en 2020, ce qui explique en partie le retard dans l'exécution des objectifs 2021. Il figure d'ailleurs dans les nouveaux objectifs-cible, sans que la Direction n'avance à ce

¹ Loi Organique relative aux Lois de Finances du 01/08/2001.

stade la moindre piste pour les atteindre, à part faire de la retape pour le travail sur listes et l'apport des algorithmes.

- nous avons regretté que les métiers du secteur public local ne soient abordés que sous l'angle des dispositifs inventés pour les détruire : Nouveau Réseau de Proximité (NRP), Contrôle Allégé en Partenariat (CAP), Services Facturiers (SFACT). Sur le renforcement des conventions passées avec les collectivités, qui figure dans les objectifs de la Direction, nous avons fait remarquer qu'une grande administration, bien positionnée dans son rôle, sur la base de textes légaux et réglementaires, n'aurait pas besoin de contractualiser avec les collectivités. Une convention, ça se signe et ça se dénonce, on y entre et on en sort quand on veut. Multiplier les conventions n'est pas un signe de bonne santé pour une administration comme la nôtre "Au coeur de la République" comme disait l'ancien DG Parini. C'est surtout le signe que le comptable public de la DGFIP est incontournable... tant que les collectivités en acceptent le principe.

- un dernier objectif, proposée par la Directrice lors du dialogue de performance, consiste à reconstruire les collectifs après la crise : réunions métiers, réunions de services (maintien des FIM mais seulement 2 à 3 /an), séminaires et surtout CON-VI-VIA-LI-TE !!!...Tant qu'à disparaître, autant que cela se fasse dans la bonne humeur ! D'ailleurs nous sommes invités dès le 16 décembre à relayer les idées des agents (relire notre compte rendu à ce sujet sur notre site), nous attendons vos propositions d'utilisation du fonds pour l'amélioration du cadre de vie des agents.

A présent, il n'y a plus qu'à attendre la fin de la crise...si elle s'arrête un jour. Car, au rythme où on est partis, Mme ~~Christine LEBLANC~~ quittera la Vienne avant que l'on ait pu apercevoir l'intégralité de son visage.

Point n° 5 : lancement d'une étude de faisabilité sur la création d'un SFACT (service facturier) à Loudun (pour information)

Un SFACT est un service composé d'agents d'une collectivité et d'agents d'une trésorerie qui centralise les factures, les contrôle, obtient la certification du service fait par les services compétents de la collectivité et génère le mandatement, avant d'effectuer le paiement. Dans la Vienne, un premier service de ce type a été constitué avec le CHU de Poitiers en 2019.

La commune de Loudun et la Communauté de communes du Pays Loudunais, dirigées par le même élu local, se sont déclarées intéressées par un SFACT traitant à la fois des dépenses et des recettes, un caractère "mixte" qui ne provoque pas un enthousiasme débordant du côté de la Direction.

Une étude de faisabilité va débiter à la mi-décembre, qui sera menée par une mission régionale de Bordeaux. D'après les premiers éléments détenus par la Direction, 4 des 5 critères requis sont remplis par ces deux collectivités. Seul le critère de la taille minimum n'est pas tout à fait atteint.

Le lieu d'implantation, la direction opérationnelle du service, le nombre d'agents, seront des points à préciser, étant entendu que les agents qui accepteront de rejoindre ce service conserveront leur statut d'origine.

Sur ce dossier, la Direction affirme ne pas avoir fait de retape excessive auprès des collectivités, se contentant de relancer celles qui s'étaient précédemment dites intéressées, moyennant quelques précisions complémentaires.

Pour FO DGFIP 86, il y a deux façons de considérer un SFACT sur le SPL :

- on peut le voir comme une irruption du comptable chez l'ordonnateur avec un accroissement des prérogatives du comptable qui récupère la gestion des factures en amont du mandatement et qui, de ce fait, maîtrise une partie plus grande de la chaîne de la dépense (pas toute : pas la commande, pas le service fait). C'est ce que la DG appelle "Conforter la DGFIP dans son rôle de conseil et d'opérateur de référence de la fonction financière et comptable publique"...C'est beau ! On en pleurerait !

- a contrario, on peut le voir comme une irruption de l'ordonnateur chez le comptable qui enfonce un coin dans nos services en attendant l'étape d'après à savoir l'agence comptable.

Si nous étions une grande administration, solidement ancrée sur ses bases, bien positionnée et défendue par nos élites, on pencherait pour la première version et on se féliciterait ici de la création des SFACT. Mais nous sommes une administration qui se fait démolir. Nos structures ferment, nos emplois fondent, nos missions sont abandonnées à d'autres, nos métiers se font massacrer, nous sommes affaiblis et nous perdons en crédibilité. Dans ce paysage, les SFACT apparaissent comme un danger, un outil supplémentaire pour la Direction Générale lui permettant à terme de se débarrasser du secteur public local.

Point n° 6 : présentation du périmètre des CDL (Conseillers aux Décideurs Locaux) de Poitiers au 01/01/2022 (pour information)

Avec la création du SGC de Poitiers au 01/01/2022, deux emplois de CDL vont être créés. Mais l'année 2022 va être une année de transition en attendant la création du SGC de Neuville (Poitiers extérieur) au 01/01/2023 (voir en questions diverses pour plus de précisions), qui entraînera un transfert de collectivités de Poitiers vers ce 4ème SGC.

La situation assez enchevêtrée qui en résulte nécessitait une présentation écrite, plus claire que les explications orales qui nous avaient été délivrées lors du précédent CTL.

La Direction a d'abord défini 3 collectivités à enjeux (Poitiers, Grand Poitiers et le Département) qui ont été versées dans le portefeuille du CDL IDIV HC de Poitiers. Le service Eaux de Vienne, considéré comme une collectivité à moindre enjeu que les 3 premières, est versé dans le portefeuille du CDL Inspecteur de Poitiers. Toutes ces collectivités seront rattachées au SGC de Neuville au 01/01/23, mais elles continueront à être conseillées par les deux CDL de Poitiers.

Les collectivités qui font partie de Grand Poitiers seront gérées par les CDL de Poitiers au 01/01/2022 selon une répartition qui se veut équilibrée entre eux.

Les collectivités qui ne font pas partie de Grand Poitiers et qui sont gérées actuellement par les trésoreries de Poitiers, Vouillé et Vivonne seront conseillées en 2022 par chaque comptable concerné et non par un CDL. Au 01/01/2023, ces collectivités seront conseillées par un CDL installé sur le ressort de la Communauté du Haut-Poitou et celui de la Communauté des Vallées du Clain (emplois pas encore créés).

Ca va ? Vous suivez toujours ?

Au 01/01/2023, chaque CDL de Poitiers conseillera 26 collectivités. Il a été rappelé que le CDL du Pays Loudunais en conseille 45, le CDL du Civraisien en Poitou 36 et le CDL de Vienne et Gartempe (Montmorillon) 55 sur un territoire couvrant le quart du département en superficie.

La Direction souhaite instaurer une suppléance entre les 2 CDL de Poitiers, nécessitant un partage continu d'informations. D'après la Direction, une telle suppléance existe de fait sur Châtelleraut entre les deux CDL nommés en 2021, mais n'a jamais trouvé à s'appliquer. En revanche, les 3 autres CDL fonctionnent sans suppléant, mais travaillent en complémentarité en fonction des thématiques.

Avec ces deux nouveaux emplois de CDL, la Direction innove : jusqu'à présent, les périmètres des CDL épousaient ceux des comptables. Au 01/01/2023, ce ne sera plus le cas, les CDL de Poitiers conseillant des collectivités rattachées au SGC de Poitiers, mais aussi au SGC de Neuville.

Point n° 7 : déploiement du dispositif Voxusagers (pour information)

Voxusagers est une plate-forme internet sur laquelle les usagers peuvent faire part de leurs expériences à l'issue de leurs contacts avec l'administration, dont la DGFIP. Directement inspiré de la propagande gouvernementale sur les services publics de proximité, ce machin est censé améliorer la qualité des services publics au plus près des usagers, à une époque où l'administration des Finances fait exactement le contraire, en désertant des pans entiers du territoire national.

Nous trouvons particulièrement lamentable de céder à cette mode ridicule qui consiste à donner un avis sur tout par le biais de sites internet et insultant pour les agents et les services d'être évalués de cette façon-là, comme s'il s'agissait d'écrire un avis sur Tripadvisor pour évaluer un restaurant ou un hôtel.

Dans un premier temps limité aux SIP, ce dispositif sera piloté par une direction inter-ministérielle qui fera un tri entre les messages et ne publiera que ceux répondant à certains critères. Une fois publié, le message sera transmis au service concerné qui aura 48 heures pour fournir des éléments de contexte à sa Direction, et la réponse devra être bouclée en 7 jours : un quidam donne son avis négatif sur un service et ça mobilise un chef de service, son équipe et tout le ban et l'arrière-ban de la Direction. 4 personnes de la Direction assureront le suivi. Du délire.

Nous n'avons pas senti la Direction particulièrement enthousiaste de devoir se plier à cette nouvelle lubie gouvernementale. Pour le moment, le dispositif testé dans quelques départements n'a pas généré beaucoup de messages à l'encontre de la DGFIP. Souhaitons que cela ne prenne pas trop d'ampleur.

Questions diverses :

- Sur le transfert des taxes d'urbanisme au SDIF en 2022 : cela se fera sans emploi supplémentaire en 2022, la direction espérant 1 emploi en 2023. Sur le fond du sujet, personne n'a su répondre aux questions, indiquant que le processus de travail serait donné en début d'année.

- Sur les modalités d'applications de la circulaire du 09/09/21 relative à l'identification et aux modalités de protection des agents publics civils reconnus vulnérables à la Covid-19 (risque élevé de forme grave) : Nous avons demandé des précisions. Outre l'application de nouveaux critères de vulnérabilité, la circulaire classe les agents en 2 catégories (sous couvert d'un certificat fourni par le médecin traitant) : les agents vulnérables sévèrement immunodéprimés et les agents vulnérables non-sévèrement immunodéprimés. Ce classement permet de prendre des mesures adaptées préconisées par le médecin de prévention notamment, la mise en place d'un télétravail, et à défaut, le placement en autorisation spéciale d'absence.

Les RH ont contacté par mail certains agents potentiellement concernés par l'application de ce texte, à partir d'une liste d'agents considérés comme vulnérable fournie par le médecin de prévention.

A priori, certains agents « à risque » n'ont pas été contactés. La direction nous a donc précisé que c'était à eux de faire la démarche auprès de leur médecin traitant et du médecin de prévention (dans un souci de préservation du secret médical).

- S'agissant de la publication des listes des agents bénéficiant d'un avis favorable pour un avancement de grade, nous avons demandé un peu moins d'opacité et davantage de communication en la matière. Nous avons demandé dans un premier temps s'il était possible de publier le classement général des agents concernés dans le département, afin que les « non retenus » puissent se situer. La direction n'estimant pas cela possible, nous avons demandé d'avoir au minimum l'échelon, la date de prise d'échelon et le nombre de point du dernier inscrit dans le département. La direction a semblé avoir compris notre demande. A suivre.

- Sur le SGC de Poitiers Extérieur : la direction a confirmé le report de livraison du bâtiment qui doit être construit par la communauté de communes du Haut-Poitou. La livraison est annoncée pour fin 2025. Rien ne change pour les agents de Neuville et de Vouillé (ces derniers rejoindront les locaux de Neuville au 1^{er} janvier 2023). La direction aurait demandé à la collectivité si d'autres locaux pourraient être disponibles à cette date afin de pouvoir intégrer les agents des autres sites impactés par la création du SGC Poitiers extérieur (à savoir Vivonne, Paerie, Eaux de Vienne).

Les élus FORCE OUVRIERE

Titulaires : Amélie Bardet (Pôle Contrôle Expertise), Eric LIEBUS (Mission Départementale Risques Audit).